Nations Unies S/PV.4939



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

4939e séance

Mardi 30 mars 2004, à 12 h 50

New York

Président :	M. de La Sablière	(France)
Membres :	Algérie	M. Benmehidi
	Allemagne	M. Trautwein
	Angola	M. Lucas
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Llanos Mardones
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	M. Arias
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	Pakistan	M. Akram
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

04-28850 (F)

La séance est ouverte à 12 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité rappelle la déclaration de son président en date du 16 octobre 2003 (S/PRST/2003/17), dans laquelle il a confirmé la prorogation des dispositions applicables au Bureau du Comité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste pour une nouvelle période de six mois se terminant le 4 avril 2004.
>
> La période de six mois étant écoulée, le Conseil de sécurité confirme que les dispositions actuellement applicables au Bureau du Comité contre le terrorisme sont prorogées pour une nouvelle période de six mois, à savoir jusqu'au 4 octobre 2004. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2004/8.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 55.